Demande du complément de libre choix du mode de garde
(association ou entreprise habilitée)
2 Prestation d'accueil du jeune enfant

Attestation à remplir par l'association ou l'entreprise

Je soussigné(e) (nom ou raison sociale) : SARL AUXILIUM
Adresse : 71 A rue EDMOND ROSTAND.
Code postal : 13006 Commune : MARSEILLE.
Numéro de téléphone : 0491486830
atteste :

☐ être autorisée par le président du Conseil général pour accueillir des enfants de moins de 6 ans *(article L. 2324-1 ter du code de la santé publique)*
date de l'autorisation : ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

et ne pas percevoir directement au titre de l'aide au fonctionnement, une subvention (prestation de service) financée par la Caf.

Renseignements concernant les enfants gardés par une assistante maternelle :

Nom : Prénom : Date de naissance : ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐
Nom : Prénom : Date de naissance : ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐
Nom : Prénom : Date de naissance : ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

☒ être agréée, par le préfet du département, pour assurer la garde d'enfants au domicile des personnes *(article L. 129-1 du code du travail)*
date d'agrément : 14 10 2005

Renseignements concernant les enfants gardés dans le cadre d'une garde à domicile:

Nom : Prénom : Date de naissance : ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐
Nom : Prénom : Date de naissance : ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐
Nom : Prénom : Date de naissance : ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

Fait à : Le : ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

Signature - Cachet
SARL AUXILIUM
71 A, rue Edmond Rostand
13006 MARSEILLE - 04 91 48 68 30
Agr. Simple : 2006 1 13 184 NAF 853 J
Agr. Qualité N/060307/F/013/Q/067
N° SIRET : 480 648 773 00020

Informations pratiques

Pour que votre dossier soit traité rapidement :
- répondez à toutes les questions qui vous concernent
- datez et signez votre déclaration de situation

Ce complément est cumulable, sous certaines conditions, avec le complément attribué au titre de l'embauche directe par vous-même d'un(e) assistant(e) maternel(le) ou d'un(e) garde à domicile. Renseignez-vous auprès de votre caisse d'allocations familiales.
Votre droit au complément s'ouvre à compter du premier jour du mois civil au cours duquel votre demande aura été déposée.
Envoyez, au plus tôt, à la caisse d'allocations familiales dont vous dépendez, le formulaire « Déclaration de situation » et ce formulaire.

⚠ *Une fois par an, la Caf contrôlera votre situation*